

UNSa info



Les 10 et 24 avril prochains
quelle que soit la couleur de votre bulletin

Votez !

VOS INFOS CeA



L'UNSA, la CFDT et la CFTC au chevet des agent-es impliqués-es dans les situations d'urgence

Le 29 mars dernier, l'UNSA CeA, la CFDT et la CFTC sont intervenues conjointement en comité hygiène, sécurité et conditions de travail (CHSCT) de la CeA. Les partenaires sociaux ont alerté l'administration sur l'implication des services et des agent-es dans les situations d'urgence qui se succèdent depuis deux ans. Leur gestion n'est pas neutre en termes de charge mentale, pression psychologique, fatigue physique et implication émotionnelle. Les syndicats ont donc proposé à l'administration un plan d'actions en quatre points :

- accès au soutien psychologique par la structure OpenSpace
- structuration d'une cellule dédiée à ce type d'interventions, basée sur les retours d'expérience des personnes impliquées régulièrement depuis deux ans
- mise en place effective de décharges ponctuelles de service pour les agent-es mobilisés-es
- recherche de partenariats avec des structures expérimentées pour les situations de crise.

Pour en savoir + : [la déclaration de l'intersyndicale](#) et [les positions de l'UNSA sur les points abordés au CHSCT](#)



Grève contre l'obligation vaccinale pour les soignant-es

L'[UNSA Territoriaux CeA](#) continue de revendiquer qu'aucun-e agent-e n'ait à choisir entre ses convictions et son travail / sa rémunération et prolonge son avis de grève jusqu'au 31 mai 2022 inclus. Il couvre l'ensemble des agent-es de la CeA.

Erratum

Dans la lettre d'information de février dernier, notre actualité concernant l'égalité femmes-hommes à la CeA indiquait que l'administration avait accepté la récupération des temps partiels tombant sur des jours fériés. Ce n'était pas un poisson d'avril anticipé, peut-être un excès d'optimisme de la part de notre équipe, plus sûrement une simple erreur que nous vous prions de bien vouloir excuser. Un grand merci à nos lecteurs et lectrices qui nous l'ont signalée.

VOTRE POUVOIR D'ACHAT



Inflation : l'UNSA en action

Face à l'envolée des prix des carburants, l'[UNSA](#) est entrée en action. Au niveau local, dès le 3 mars 2022, l'[UNSA CeA](#) [demande la création d'une sujétion "situation de crise – hausse du coût carburant" et l'élargissement de l'accès au télétravail](#).

Au niveau national, l'[UNSA](#) a [demandé une hausse des indemnités kilométriques](#) à la Ministre le 8 mars dernier, qui a [répondu le 15 mars 2022](#) en annonçant une augmentation de 10%, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2022.

Des avancées qui demeurent insuffisantes. Il faut aller plus loin dans l'organisation du travail : ouvrir encore plus largement l'accès au télétravail, favoriser les visioconférences pour limiter les déplacements et créer une sujétion pour les agent-es contraint-es d'utiliser leur véhicule personnel pour travailler.

Au niveau national, l'[UNSA Fonction publique](#) [demande 10% de hausse du point d'indice](#) et propose d'instaurer un **mécanisme de relèvement automatique** de sa valeur à l'instar de ce qui se passe dans d'autres pays européens ou pour le SMIC.

Bon à savoir sur les indemnités kilométriques :

- versées aux agent-es qui utilisent leur véhicule personnel pour des déplacements professionnels
- sur autorisation du responsable hiérarchique et quand l'intérêt du service le justifie
- l'assurance du véhicule doit couvrir cet usage professionnel
- aucune indemnité versée par l'employeur en cas de dommage au véhicule
- ne concerne pas les trajets domicile-lieu de travail ; en revanche, le barème fiscal kilométrique a été revalorisé dans les mêmes proportions

[Vous avez des questions ? contactez-nous](#)



Impôts et déduction des frais de télétravail

Vous avez engagé des frais de télétravail. Vous bénéficiez d'un abattement forfaitaire de 10 %, calculé automatiquement sur les montants que vous déclarez en traitements et salaires.

Si vous optez pour la déduction des frais réels, les frais professionnels liés au télétravail à domicile sont **exonérés dans la limite de 2,5 € par jour de télétravail, dans la limite annuelle de 580 €**. Vous pouvez également déduire leur montant exact si cela est plus favorable, à condition de pouvoir les justifier. Pour mémoire, les frais déductibles sont par exemple ceux liés à la souscription à une offre internet, les dépenses d'encre et de papier, les frais d'électricité, de chauffage, de diagnostic de conformité électrique, l'achat de mobilier et matériel informatique, etc.

[En savoir + : Télétravail : des exonérations d'impôt pour les frais professionnels engagés en 2021](#)



Calculer le montant de l'indemnité en cas de rupture conventionnelle

La rupture conventionnelle est un dispositif qui permet à un-e fonctionnaire ou un-e contractuel-le en CDI de cesser définitivement ses fonctions dans la fonction publique. L'indemnité doit être calculée sur la base de la rémunération brute diminuée d'un montant plafond de cotisations de la contribution sociale généralisée (CSG).

Attention : **cette rupture doit se faire par commun accord de l'agent-e et de l'administration**. Elle reste peu utilisée dans la fonction publique territoriale car onéreuse pour l'administration.

[En savoir + : Calculer le montant de l'indemnité en cas de rupture conventionnelle](#)
[Vous avez des questions ? contactez-nous](#)

VOTRE SANTÉ



Accidents du travail graves et mortels : l'UNSA réclame des mesures concrètes et rapides

Le gouvernement dévoilait mi-mars un plan de prévention des accidents du travail graves et mortels. En effet, avec 540 000 accidents du travail en 2020 dont 956 mortels, il y a urgence à agir dans le secteur privé comme dans le public. **Plus qu'un énième plan, l'UNSA réclame et propose des mesures concrètes et rapides.**

[En savoir + : Plus qu'un énième plan, l'UNSA réclame des mesures concrètes et rapides](#)



Congés annuels et congé maladie

Si vous êtes tombé·e malade au cours de votre période de congé annuel, vous pouvez demander le report de ces congés non pris du fait de votre maladie. Vous disposez d'un délai de 15 mois pour les prendre, au terme de l'année où vous avez acquis ces congés annuels. En revanche, vous ne pouvez pas enchaîner ces congés à la suite de l'arrêt maladie, sauf accord de votre responsable hiérarchique.

Vous avez des questions ? [contactez-nous](#)

VOS INFOS NATIONALES



Concours : suppression des épreuves facultatives pendant encore un an

Les épreuves facultatives de huit concours seront supprimées sous couvert de crise sanitaire. Pourtant, ils ne se dérouleront que dans un an. Sont notamment concernés les **bibliothécaires territoriaux, adjoint-es administratif-ves, adjoint-es du patrimoine, attaché-es, assistant-es de conservation du patrimoine et ingénieur-es**. L'**UNSA** dénonce cette incohérence au moment où une grande partie des contraintes liées à l'épidémie de Covid 19 sont levées.

En savoir + : la [déclaration liminaire](#) de Pascale Paris, représentant l'**UNSA Territoriaux** au CSFPT



Projets de revalorisation de certains cadres d'emplois

Un projet de décret prévoit de revaloriser le **cadre d'emplois des sages-femmes territoriales**, par un gain de 21 points d'indice majoré pour chaque échelon des deux grades. Afin de préserver la cohérence des grilles indiciaires, une indemnité différentielle serait instituée pour deux échelons de ce cadre d'emplois, afin de garantir un gain indiciaire égal à 21 points d'indice majoré pour les fonctionnaires concerné-es :

- 24,67 € pour le 1^{er} échelon du grade de sage-femme de classe normale
- 49,33 € pour le 10^e échelon du grade de sage-femme hors classe.

Un second projet de décret permettrait aux employeurs territoriaux de revaloriser certain-es agent-es titulaires et contractuel·les de la filière socio-éducative exerçant **notamment dans les services de la PMI, de l'ASE et des centres de lutte contre la tuberculose**. Le montant mensuel net de la prime devrait correspondre à 49 points d'indice majoré, soit près de 230 euros.

Ces projets de décrets ont été examinés le 29 mars 2022 au CSFPT. Nous reviendrons vers vous dès leur publication.

VOS PODCASTS ET LETTRES D'INFO



Le podcast de l'UNSA Fonction Publique : Présidentielles, salaires, retraites, avenir de la FP

Au sommaire :

- comment l'UNSA-FP contribue au débat présidentiel (0'16)
- critiques de la fonction publique, la réponse de l'UNSA-FP (0'48)
- "réarmer" la fonction publique pour mieux construire son avenir : un terme trop fort ? (1'38)
- la place des agent-es (3'16)
- la question des salaires dans la fonction publique (3'47)
- quelles autres propositions de l'UNSA-FP (5'07)
- la proposition de porter l'âge de la retraite à 65 ans selon l'UNSA-FP (5'43)

Écoutez-le [en cliquant ici](#) (durée 6'54)



L'UNSA Mag de mars 2022

Parmi les sujets abordés dans ce numéro :

- Du Ségur santé au Ségur social - p.7
- Pouvoir d'achat - l'UNSA mobilisée - p.9
- 17 mars : plus de 165 rassemblements partout en France - p.10
- Dossier : primaire sociale de l'UNSA, prendre la parole et être entendu !
- Journée internationale de lutte pour les droits des femmes - p.23

[Je lis mon Mag](#)



Le Canard des territoriaux de mars 2022

- "Vous avez la parole" : Mathieu, gardien de déchetterie
- Médiation préalable : pérennisation
- Contractuel·les : renouvellement de contrat

[Je lis mon Canard](#)